



À l'usage des médias uniquement

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La multiplication des initiatives des villes et l'amélioration de la gestion des sols montrent la voie d'un avenir neutre en carbone**

#### **Un esprit positif en vue de Paris 2015 et les «aspirations d'ici 2020» permettent de tracer les éléments d'un projet de traité pour juillet**

Bonn, le 15 juin 2014 – La capacité des villes et la façon dont un meilleur usage des sols peuvent conduire à des mesures plus efficaces à propos de l'évolution du climat, maintenant et à l'avenir, ont été soulignées à Bonn alors que les gouvernements œuvrent en vue d'un nouvel accord qui doit être signé à Paris en 2015.

Le côté positif des réunions des deux dernières semaines a culminé en conclusion lorsque les gouvernements ont demandé à ce que les éléments d'un projet de traité soient élaborés d'ici juillet, avant la prochaine réunion qui aura lieu en octobre à Bonn.

Kishan Kumarsingh et Artur Runge-Metzger, coprésidents du groupe de travail chargé d'échafauder l'accord de 2015, ont affirmé dans une déclaration commune: «L'esprit positif de coopération si manifeste ici à Bonn a permis de faire un pas important en avant en vue d'édifier les éléments d'un projet de traité qui doit être un résultat primordial en fin d'année à Lima, au Pérou.»

«Nous sommes déterminés à produire ces éléments en juillet en vue d'un nouveau traité d'ensemble, à conclure en 2015, qui protégera la planète et ses habitants de changements climatiques dangereux», ont-ils ajouté.

Les délégués des réunions de Bonn ont appris combien de villes, qui collaborent avec des organisations telles que l'ICLEI et l'initiative C40, avaient déjà lancé des mesures ambitieuses pour améliorer le bien-être urbain et faire face au changement climatique.

Nombre d'entre eux renforcent leurs politiques visant à consolider la résistance du milieu urbain. Dans certains cas, ils visent la neutralité en carbone et l'équilibre des émissions et des absorptions d'ici 2050.

Sous la conduite du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP), des mesures et des politiques nationales présentant de vastes possibilités de réduction des



émissions servent d'exemples à d'autres pays qui se préparent en vue du nouvel accord de 2015, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2020.

En mars, le Groupe de travail, chargé d'édifier le nouvel accord et de susciter des aspirations immédiates face au changement climatique, a présenté des exemples stimulants dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les participants à la réunion de juin, qui s'est achevée aujourd'hui, ont axé leurs travaux sur l'urbanisation et l'occupation des sols en tant que moyens d'élever les aspirations d'ici 2020.

Selon Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), «un nombre croissant de gouvernements ont affirmé que Paris 2015 doit marquer un tournant pour la mise en place de moyens décisifs non seulement de réduire le carbone, mais aussi, à terme, d'aboutir à un monde neutre en carbone».

Elle a ajouté: «C'est dans ce cadre que, selon la science, nous devons agir en tant que collectivité mondiale pour gérer les risques et saisir les opportunités de faire face au changement climatique.»

À Malmö, en Suède, par exemple, on a mis en place les politiques qui nous permettront d'être neutres en carbone d'ici 2020 et de faire appel exclusivement à des sources d'énergie renouvelables d'ici 2030.

Rares sont les villes qui disposent d'une cote de solvabilité internationale susceptible de limiter leur capacité d'accéder aux marchés financiers et d'investir dans le renforcement d'une infrastructure à faible teneur en carbone.

La Banque mondiale vient en aide aux villes grâce à des «sociétés de solvabilité» et à d'autres moyens. La ville ougandaise de Kampala, par exemple, compte obtenir une notation complète en 2015 et amplifie déjà des mesures destinées aux transports publics et des caractéristiques telles que l'éclairage public solaire.

Le Brésil a souligné qu'il avait réduit le déboisement de près de 80 % depuis 2006 grâce à une série de politiques et de mesures.

Il s'agit d'un des pays à avoir réduit les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+) avec le soutien de pays tels que la Norvège.

Le Brésil est le premier pays en voie de développement à avoir communiqué à la Convention des données importantes sur les émissions de son secteur forestier.

La Chine s'est fixé un objectif d'accroissement de son domaine forestier de 40 millions d'hectares de 2005 à 2020. Elle a signalé avoir déjà atteint 60 % de cet objectif et être en voie d'atteindre son objectif de reboisement pour 2020.

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) estime que l'occupation des sols, y compris le déboisement, est à la source de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine.



Des représentants du GIEC étaient présents à la réunion de juin pour expliquer directement aux délégués les conséquences de leurs conclusions.

### **Un esprit positif de coopération**

Selon M<sup>me</sup> Figueres, «on se souviendra peut-être de la réunion de Bonn comme étant celle qui aura permis aux gouvernements de faire preuve d'une certitude et d'un niveau inédit de coopération en vue d'un accord fructueux à Paris et de l'objectif d'une limitation à moins de 2 °C de l'élévation de la température mondiale».

D'après elle, «la prise en compte des opportunités que présentent le secteur urbain et celui de l'occupation des sols, qui consolide les possibilités, évoquées lors de notre réunion du mois de mars, d'accroître l'efficacité énergétique et la pénétration des énergies renouvelables, nous donne confiance, élève nos aspirations pour 2020 et nous incite à apporter un soutien politique et financier à la réalisation de ces mesures».

M<sup>me</sup> Figueres a ajouté que «les participants à la Convention sont prêts à jouer un rôle de catalyseurs et à faire correspondre les intérêts et les demandes des gouvernements à ceux des organismes qui disposent des compétences et du financement nécessaires: autres institutions de l'ONU, institutions de Bretton Woods, ONG, secteur des affaires et secteur des finances privées».

Les réunions prévues à Bonn en octobre vont permettre aux experts de définir des mesures plus ambitieuses en faveur du climat dans des domaines tels que les gaz autres que le CO<sub>2</sub>, comme les HFC et le méthane, et le piégeage, l'exploitation et le stockage du carbone.

La réunion de juin a inclus pour la première fois deux jours de réunions ministérielles au cours desquels les ministres de l'environnement de plusieurs pays se sont entretenus de la nécessité d'une vision à long terme d'un monde neutre en carbone pour la deuxième moitié du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Les étapes importantes en vue de Paris**

La réunion de juin à Bonn sera suivie d'un sommet sur le climat organisé en septembre par le Secrétaire général de l'ONU, de la réunion d'octobre à Bonn, d'une réunion sociale précédant la session de la Conférence des Parties, en novembre, au Venezuela, et de la Conférence des Parties proprement dite en décembre, à Lima, au Pérou, au cours de laquelle les gouvernements prévoient de déposer un projet d'accord.

D'autres questions importantes ont été discutées lors de la réunion:

### **Apports nationaux à la question des changements climatiques**

Les gouvernements ont lancé des processus de définition de leurs apports nationaux visant à faire face aux changements climatiques après 2020, qu'ils doivent publier bien à l'avance de la 21<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, à Paris. À Bonn, les Parties ont fait des progrès sensibles en vue d'une décision sur la façon dont ces apports seront transmis et considérés à Lima.

### **Le Fonds vert pour le climat**

M<sup>me</sup> Figueres a déclaré que pour accroître la confiance dans les progrès qui seront accomplis à Lima et dans les résultats qui seront obtenus à Paris, les gouvernements doivent alimenter le Fonds vert pour le



climat, qui va permettre de financer de façon équilibrée, dès que possible et à hauteur d'au moins dix milliards de dollars au départ, des mesures de soutien aux pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation.

### **L'amendement de Doha**

La Chine et la Norvège ont annoncé qu'elles étaient le dixième et le onzième pays à ratifier l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, accord international en vigueur qui contraint les pays développés en matière d'objectifs concernant la réduction des émissions.

M<sup>me</sup> Figueres a affirmé que la ratification de 133 autres pays, nécessaire pour que la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto entre en vigueur, reste obligatoire pour démontrer que les pays développés jouent un rôle de chef de file en matière d'activités mondiales d'atténuation.

### **Autres grandes questions**

La réunion de Bonn a coïncidé avec la réunion annuelle des deux organes consultatifs techniques – l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) –, qui s'occupent de questions importantes sous-tendant la mise en œuvre de la Convention. Ces réunions ont permis de faire des progrès à propos d'une grande partie des questions essentielles de mise en œuvre à l'appui de l'accord de Paris.

Ces questions sont les suivantes.

Appui permanent à l'adaptation et aux progrès concernant les pertes et les dommages

- Les pays, qui comprennent mieux désormais la composition de l'organe directeur du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et les dommages, se sont entretenus de la façon de créer une structure de mise en œuvre de celui-ci.
- Conformément au processus d'adaptation lancé à Cancun, les pays en développement vont obtenir un appui pour établir la base de leur processus national d'adaptation par le biais de programmes mondiaux de soutien financés par diverses sources.

Amélioration constante de la coopération technique

- Le mécanisme technique, qui a pour objet d'améliorer les dispositions de développement et de transfert de technologies, est désormais pleinement opérationnel et prêt à recevoir des questions et à donner des réponses en vue d'appuyer des mesures concrètes d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement, ce qui pourrait améliorer considérablement la coopération technique.

Vérifications plus précises et plus rigoureuses

- La révision des directives concernant l'examen des données sur les gaz à effet de serre communiquées par les pays développés a considérablement progressé et a conduit à la création d'une base qui permettra d'appliquer ces directives à Lima.
- Ce travail, qui englobe les dernières indications scientifiques du GIEC, permettra à tous les pays développés adhérant à la Convention de définir des actions d'atténuation de façon plus précise et plus transparente. Il permettra de lancer, en 2015, le processus d'examen prévu pour les Parties au Protocole de Kyoto lors de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole.

Comptabilité finale de la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto

- La date définitive d'achèvement du processus d'examen pour la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto a été convenue, ce qui implique que le moment de la



comptabilisation finale des émissions et des quantités attribuées pour cette période a également été convenu.

- Les Parties sont convenues d'accompagner le processus de comptabilisation d'informations supplémentaires pour rendre ce processus complètement transparent, vu notamment la nécessité de disposer d'informations sur la comptabilisation pour la première période d'engagement avant la conférence de Paris, en 2015.

Plus grande clarté quant aux objectifs des pays développés et aux actions des pays en développement

- Les pays développés ont précisé le rôle de l'échange de droits d'émission et des dispositions en matière d'occupation des sols en vue de respecter leurs objectifs concernant la réduction des émissions à l'horizon 2020.
- Les pays en développement peuvent mettre en place des stratégies d'atténuation requises à l'échelon national qui correspondent à leurs objectifs en matière de développement durable. Lors de la réunion de juin, les pays ont fait l'inventaire de ces stratégies et recensé les enseignements acquis, ce qui va être important pour l'avenir.

Multiplication des activités concernant l'agriculture

- Comme l'agriculture et la production alimentaire contribuent aux émissions de gaz à effet de serre, il faut prendre des mesures d'adaptation pour en assurer l'avenir.
- Les pays ont décidé de l'ampleur des travaux concernant cette question importante pour les deux années à venir, travaux axés en particulier sur l'adaptation, mais aussi sur les pratiques et les techniques permettant d'accroître la productivité de façon durable.

Affinement des actions concernant les forêts

- Les pays ont continué d'envisager des approches non fondées sur le marché axées en particulier sur l'atténuation, mais incluant aussi une adaptation dans le contexte d'une réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts.
- Les pays ont aussi continué de considérer les avantages d'une élimination du carbone, qui peuvent être par exemple d'ordre social, grâce à des mesures concernant les forêts qui visent la réduction des émissions.

Sensibilisation du public

- Le deuxième dialogue sur la sensibilisation du public, sa participation et son accès à l'information a eu lieu lors de la réunion. Les pays se sont entretenus notamment des pratiques exemplaires concernant la participation des parties prenantes. Le dialogue est important pour sensibiliser le public à l'évolution du climat et aux solutions pour la contrer, non seulement sur le plan international, mais aussi au niveau national.

Examen des actions menées

- En 2010, les pays se sont mis d'accord sur un objectif mondial à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre de façon à ce que l'augmentation de la température moyenne mondiale reste inférieure à 2 °C au-dessus de son niveau préindustriel. L'examen de 2013 à 2015 a été mis en place pour évaluer la pertinence de cet objectif et les progrès réalisés en vue de l'atteindre et de le consolider.
- Lors de la réunion de Bonn, les Parties ont été informées des conclusions scientifiques les plus récentes du cinquième rapport d'évaluation du GIEC. Elles sont convenues d'achever leur examen en juin 2015 afin qu'il puisse étayer l'accord de 2015.



**Note à l'intention des rédacteurs: liens utiles**

Ensemble complet des mises à jour concernant la conférence de Bonn:

[http://unfccc.int/meetings/bonn\\_jun\\_2014/meeting/8031.php#updates](http://unfccc.int/meetings/bonn_jun_2014/meeting/8031.php#updates)

Grands moments de la réunion technique d'experts à propos du milieu urbain:

[http://unfccc.int/meetings/bonn\\_jun\\_2014/items/8404.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_jun_2014/items/8404.php)

Grands moments de la réunion technique d'experts à propos de l'occupation des sols:

[http://unfccc.int/meetings/bonn\\_jun\\_2014/items/8408.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_jun_2014/items/8408.php)

Résumés des manifestations parallèles organisées à Bonn:

[http://unfccc.int/meetings/bonn\\_jun\\_2014/items/8392.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_jun_2014/items/8392.php)

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez prendre contact avec:**

Nick Nuttall, coordonnateur, Communications et sensibilisation

Tél. fixe: +49 228 815 1400

Tél. portable: +49 152 0168 4831

Courriel: [nnuttall@unfccc.int](mailto:nnuttall@unfccc.int)

John Hay, responsable des communications



Tél. fixe: +49 228 815 1404

Tél. portable: +49 172 258 6944

Courriel: [jhay@unfccc.int](mailto:jhay@unfccc.int)

**À propos de la Convention**

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui compte 196 Parties, a une composition quasi universelle. Il s'agit du traité qui est à l'origine du Protocole de Kyoto de 1997. Le Protocole a été ratifié par 192 des Parties à la Convention. Pour la première période d'engagement au titre du Protocole, 37 États, pays hautement industrialisés et pays en cours de transition vers une économie de marché ont pris des engagements juridiquement contraignants en matière de limitation et de réduction des émissions. À Doha, en 2012, la Conférence des Parties, agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, a adopté un amendement au Protocole qui instituait la deuxième période d'engagement au titre du Protocole. L'objectif ultime des deux traités est de stabiliser la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute interférence dangereuse de l'homme avec le système climatique.

Renseignez-vous à propos de  la Convention sur  et

Voir aussi: <<http://unfccc.int/press/items/2794.php>>

Sur Twitter: @UN\_ClimateTalks

Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la Convention, sur Twitter: @CFigueres

La Convention sur Facebook: [facebook.com/UNclimatechange](https://www.facebook.com/UNclimatechange)